

Règlement du Relais de la Salamandre 2018

3^{ème} Edition

Présentation de l'épreuve

Le Relais de la Salamandre est une épreuve d'endurance VTT en relais par équipe de 2 ou de 3, organisé par la Section Sport Aventure, dépendante de l'Association des Sapeurs-Pompiers Professionnels du Havre.

Elle consiste à parcourir le plus grand nombre de tour en 4h, sur un circuit d'environ 5 km. Le départ est donné le **Dimanche 22 Avril 2018** à 13h00, après un briefing d'environ 30 minutes, auquel chaque participant doit assister. L'épreuve se passe en autonomie complète, il n'y a pas de ravitaillement.

L'organisation se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, des conditions climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou d'avancer l'heure d'arriver et/ou de modifier le parcours.

Conditions d'accès

La course est ouverte à toutes personnes de plus de 14 ans dans l'année de la compétition, et pouvant attester de son aptitude physique au VTT en compétition (soit par une licence de l'année en cours, soit par un certificat médical de moins d'un an). Une autorisation parentale est demandée aux mineurs.

Composition des équipes

Une équipe, pour pouvoir participer au relais, doit être composé de 2 ou 3 coéquipiers.

Lors de l'inscription, chaque équipe devra choisir sa catégorie parmi les suivantes :

- Hommes
- Femmes
- Mixte (au moins une personne de sexe opposé)
- Relais à 2 Equipiers (Obligatoire pour les équipes de 2)
- Entreprise / Sapeurs-Pompiers / JSP (même entreprise ou même CIS pour les pompiers)

Pour faire partie du classement entreprise, il est nécessaire de remplir l'attestation de l'employeur.

Les équipes ne peuvent pas être exclusivement composées d'équipiers de moins de 16 ans (au moins 1 membre doit avoir plus de 16 ans au jour de l'épreuve). La gestion de course des mineurs de moins de 16 ans revient au responsable légal ou une personne adulte de l'équipe. Les organisateurs se réservent le droit de stopper les – de 16 ans s'ils constatent qu'ils sont en grandes difficultés physiques.

Inscriptions

Les frais d'inscription sont de 30€ par équipe de 3 coéquipiers et de 20€ par équipe de 2 coéquipiers ; Puis passeront à 36€ et 24€ à partir du 1er Avril 2018.

Les inscriptions peuvent se faire par voie postale au plus tard le **17 Avril 2018** (cachet de la poste faisant foi) ou en ligne (via notre partenaire Weezevent) sur www.relaidelasalamandre.fr jusqu'au **20 Avril 2018**.

Une commission de gestion de 0.99€/équipe sera ajoutée pour les inscriptions en ligne (au bénéfice du prestataire des inscriptions).

Les inscriptions seront closes soit à la date butoir, soit à partir de 70 équipes inscrites (inscriptions complètes, toutes catégories confondues). En cas d'annulation de participation d'un des coureurs, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Le nombre d'équipe de 2 participants est limité à 25 équipes maximum.

Pour qu'une inscription soit complète, elle devra comporter les certificats médicaux des concurrents (ou licences) avec le bulletin d'inscription (ou formulaire en ligne) et le règlement des frais (chèque pour les inscriptions papier et CB pour les inscriptions en ligne.) En complément de l'autorisation parentale pour les mineurs.

L'organisation reste seule décisionnaire de l'inscription d'une équipe et peut en refuser l'accès pour des raisons qui lui sont propres (exemple : nom d'équipe non respectueux).

Déroulement de l'épreuve

Un départ type "24h du mans" sera donné à 13h avec déclenchement du chronomètre. Les relais se feront uniquement dans la zone prévue à cet effet et suivant les modalités données au briefing. Aucun relais ne sera validé en dehors de cette zone. Il ne devra y avoir sur le parcours qu'un concurrent à la fois. Pour qu'un tour soit comptabilisé, le concurrent devra parcourir tout le parcours sans sortir du balisage, entre le point de relais et ce même point un tour plus loin.

Tout concurrent qui rencontre un problème technique, devra obligatoirement réparer son VTT sur le parcours par ses propres moyens, ou rallier la zone de relais. Il devra dans tous les cas terminer le tour entamé dans le sens de la course.

Conditions de victoire

Le classement se fait en fonction du nombre de tours réalisés au bout des 4h. Tout tour ayant commencé avant la fin des 4h, sera comptabilisé. En cas d'égalité du nombre de tours, le temps sera pris en compte.

Pour pouvoir être classé, chaque membre de l'équipe doit avoir réalisé au moins 1 tour. Les trois équipes ayant effectuées le plus de tours seront récompensées dans chaque catégorie, à la condition qu'il y ait au moins 4 équipes inscrites. Dans le cas contraire seule la première équipe sera récompensée. Si plusieurs catégories présentent un nombre trop faible d'équipes inscrites, l'organisation se réserve le droit de les regrouper.

Les équipes constituées uniquement de personnes mineures seront classées avec les femmes (sauf les JSP classés dans la catégorie « entreprise - pompiers »).

Accueil

L'accueil des participants, les vérifications administratives et la remise des dossards, auront lieu au niveau de l'entrée du boulo-drome couvert (à côté du terrain de l'hippodrome) dans le parc de la forêt de Montgeon, le jour de la course à partir de 10h30. Le briefing obligatoire pour l'ensemble des participants aura lieu à 12h30.

Trophée de la Salamandre

Le Trophée de la Salamandre est remis à la meilleure équipe au Scratch (toute catégorie confondues).

L'équipe vainqueur le remporte pour une durée d'un an, jusqu'à l'édition suivante. Cette dernière se voit alors offrir son engagement pour la nouvelle édition afin de remettre le trophée en jeu (Équipe constituée d'au moins 2 équipiers de l'équipe victorieuse) Bien que l'équipe ait la garde du Trophée durant 1 année, le trophée reste la propriété de l'organisation du Relais VTT de la Salamandre. Au bout de 3 victoires consécutives, le trophée est offert.

La Mini-Salamandre

Deux courses sont ouvertes pour les moins de 10 ans (au jour de la course).

Sur un circuit adapté, au niveau de la zone de départ, un premier départ sera donné à 15h00 pour les concurrents en draisienne (2 – 5 ans) et un second départ à 16h00 pour les concurrents en vélo (6 – 10 ans).

La fourchette d'âge n'est qu'une indication ; le choix de la course est sous la responsabilité du représentant légal, et ce dernier peut donc choisir de faire concourir son enfant dans l'une ou l'autre catégorie en fonction du matériel de l'enfant (draisienne ou vélo).

L'inscription à ces deux épreuves peuvent se faire soit en ligne jusqu'au 20 avril, soit directement sur place.

Inscription gratuite et seule une autorisation parentale sera demandée.

Le port du casque est obligatoire pour cette épreuve.

Secours et sécurité

Le port du casque homologué pour la pratique du VTT est obligatoire (normes CE). Les concurrents devront emprunter le parcours dans le bon sens de circulation.

Un poste de secours sera présent sur le site au niveau de la zone de relais. En cas d'incident ou d'accident, tout participant doit le signaler au plus vite au commissaire de course le plus proche.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de chute, de malaise ou tout autre type d'incident d'une personne sur le parcours, non inscrite à l'épreuve ou ne respectant pas le règlement. De même l'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident en dehors du parcours balisé.

Mesure de sécurité complémentaire

La municipalité demande à l'organisation, de porter une attention toute particulière sur certains risques qui peuvent découler d'actes malveillants ; c'est pourquoi, à la suite des retraits des dossards et pour accéder à la zone de départ, chaque participant devra se soumettre à une vérification de ses affaires personnelles, effectuée par des membres bénévoles de l'organisation.

Matériels

Les coureurs peuvent utiliser le matériel de leur choix de type Vélo Tout Terrain. Les vélos type route, BMX, ou cyclo-cross sont strictement interdits. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de détérioration ou de vols de matériels ou de biens personnels des participants.

Réclamations

Les réclamations devront être déposées par le capitaine d'équipe (Equipier 1 sur les formulaires d'inscription), seul interlocuteur auprès du responsable de course. Les commissaires de course sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

Annulation ou report de la compétition

L'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition si le nombre d'équipes n'est pas supérieur à 25 le 20 Avril 2018 à 18h30. De même en cas de force majeure (terrain impraticable, mauvais temps...), l'annulation de la course sera décidée et communiqué aux participants.

En cas d'annulation pour cas de force majeure, une somme de 10€ par équipe ne sera pas restituée pour couvrir les frais engagés.

Utilisation de l'image

Chaque concurrent, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise la Section Sport Aventure de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels du Havre, ainsi que ses partenaires, à utiliser les images, sur tout type de supports médias sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion du Relais de la Salamandre. Les personnes ne souhaitant pas apparaître publiquement sur les images devront le faire savoir dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : relaisdelasalamandre@gmail.com

Modification et acceptation du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le Comité d'Organisation jusqu'à la date de l'épreuve. Ce dernier est accessible sur le site internet de l'événement, et toute modification majeure d'un ou plusieurs articles sera signalée sur au moins un des moyens de communication (internet, réseau sociaux, etc ...)

De plus, le présent règlement sera affiché le jour de l'épreuve. Le simple fait de s'engager sur cette épreuve implique l'acceptation de tous les articles ci-dessus. Enfin, chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation, renonce expressément à toutes poursuites, pénales ou civiles contre les organisateurs.

En cas de non-respect de ce règlement, l'équipe sera immédiatement disqualifiée.